



Amphi d'affectation des CPIP 22 : DAP, ENAP: tout en dépit du bon sens

Les CPIP 22 viennent d'être destinataires de la liste des postes qui leur sont proposés et qu'ils devront choisir lors de l'amphithéâtre d'affectation le 30 juillet prochain.

La CGT a déjà dénoncé cette date, qui ne permettra pas à nos collègues d'anticiper les démarches d'installation dans de bonnes conditions (recherche de logement, inscription des enfants dans les écoles ou crèches, demandes d'aides à l'installation etc.). La CGT avait demandé à ce que cet amphi soit avancé d'une semaine au moins pour ces raisons. L'ENAP n'a pas souhaité y faire suite, rejetant tantôt cette demande pour des difficultés à obtenir la liste des postes en temps utiles par la DAP, tantôt parce qu'avancer la date de l'amphi posait des difficultés logistiques pour l'école. Cette absence de prise en compte des difficultés qui se poseront à nos collègues est symptomatique du traitement de la filière Insertion Probation dans cette administration.

La CGT avait également demandé à la DAP que les élus CAP aient connaissance de la liste des postes offerts aux CPIP 22 en même temps que l'ENAP et avant la remise de cette liste aux nouveaux collègues titularisés. Pourquoi ? Parce qu'au vu du déroulement chaotique des CAP de mobilité des titulaires qui ne se tiennent dans des bonnes conditions que par l'investissement des élus CGT, et en tant que garants de l'intérêt de l'ensemble des personnels, nous redoutions des erreurs préjudiciables tant aux collègues amenés à choisir leur affectation qu'aux collègues ayant postulé à la dernière CAP de mobilité.

L'Administration, une fois de plus, a souhaité écarter les représentants des personnels. Est donc arrivé ce qui devait arriver : des priorisations données par les DI en dépit du bon sens laissant des antennes à l'agonie uniquement pour pourvoir des postes de CPIP placés, l'absence de prise en compte des postes laissés vacants issus CAP, des postes profilés proposés aux sortants, préalable sans aucun doute à permettre de proposer dès l'an prochain des postes de référent territorial du TIG, et le comble du comble : des postes proposés alors même que des titulaires n'ont pu les obtenir à la dernière CAP de mobilité.

La DAP a donc déjà modifié cette liste. Nous savons qu'il reste des erreurs qui pourront entraîner des recours gagnants d'agents titulaires lésés.

Puisque l'Administration a refusé d'associer les organisations représentatives des personnels pour éviter ces erreurs, nous userons de notre mandat en accompagnant les agents lésés par ces postes proposés aux sortants après l'amphi d'affectation.

Nous exigeons que ne soient proposés aux nouveaux collègues titularisés que des postes au sein de services où ils prendront en charge des personnes suivies.

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>

Nous renouvelons par ailleurs la demande à ce que les représentants du personnels élus à la CAP soient associés à l'étude des demandes dérogatoires des agents en formations à l'Enap dans l'attribution tant des lieux de stage que des dérogations au classement de sortie d'école. Le nombre d'appel d'élèves s'interrogeant sur les critères appliqués par la seule école laissent paraître un manque de lisibilité certain qu'il paraît grand temps d'objectiver.

Nous déplorons enfin une nouvelle fois la légèreté de l'Administration pour ne pas dire le mépris avec lequel la filière Insertion Probation et les organisations syndicales qui les représentent sont traités.

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>